



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 JUIN 2021

Publié le : 21.06.2021

Rendu exécutoire le : 21.06.2021

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Madame Anne-Lise TRUSSON conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

2) DCM N°2020-47 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 MAI 2021

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal du 10 mai 2021 et les remarques éventuelles, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

3) ETAT DES DECISIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS, LISTE PAR M. LE MAIRE.

2021-77	10/05/2021	BP	Dépannage chauffage chez M. HERMENIER	CHEVET TAURIAN	609,05 €
2021-78	11/05/2021	IG	2 PC pour l'école	ABS INFRA	2 773,20 €
2021-79	20/05/2021	IG	2 tableaux interactifs+2 vidéoprojecteurs + 2 PC et 2 paires d'enceintes	MOTIV SOLUTIONS	6 614,40 €
2021-80	20/05/2021	JPG	Pelle, cric hydrolique, chevilles, peinture aérosol, raccords rapides D19	JORLIN	220,98 €
2021-81	18/05/2021	SV	Feu d'artifice	PYRO CONCEPT	3 500,00 €
2021-82	18/05/2021	SV	Bâtons lumineux pour retraite aux flambeaux	PYRO CONCEPT	199,44 €
2021-84	25/05/2021	JPV	Réparation clim à l'épicerie	TCPE	544,06 €
2021-85	26/05/2021	JPV	Paillage Miscanthus	SEEDENERGIES	416,70 €
2021-86	27/05/2021	SG	Produits d'entretien pour la cantine	LANGLE	675,82 €
2021-87	27/05/2021	JPV	Contrôle nouvelle aire de jeux (tyrolienne)	DEKRA	35,00 €
2021-88	28/05/2021	JPV	Mise en conformité de 2 vélux de désenfumage à la salle des fêtes	CENTRE OUEST INCENDIE - FUMETALIZE	3 526,62 €
2021-89	01/06/2021	BP	Remplacement volet 27 rue de la Massotelle	Didier LEDRU	507,46 €
2021-90	02/06/2021	IG	Animation pique-nique communal "Charcuterie Musicale"	Association Charcuterie Musical	730,00 €
2021-91	03/06/2021	JPG	Evacuation des boues	STGS	1 169,33 €
2021-92	03/06/2021	JPG	Renouvellement EP Rue St Gesnest AD0024+AD0026 et AD0028	SIEIL	1 072,15 €
2021-93	04/06/2021	SG	3 Anti pince doigts	JORLIN	217,98 €
2021-94	04/06/2021	JPG	Lasso de capture	MORIN	119,00 €
2021-95	09/06/2021	IG	Panneau pour tyrolienne	PROLUDIC	210,00 €
2021-95	07/06/2021	HD	CCAS - Contrat de cession pour repas des aînés	EMD	450,00 €

CONCESSION CIMETIERE					
N°	Date de signature	Signataire	N°	Date de signature	Signataire
2021-64	15/04/2021	JPV	Concession trentenaire - B 216	250 € - P	JPV
URBANISME					
N°	Date de signature	Signataire	N°	Date de signature	Signataire
2021-83	25/05/2021	JPV	Renonciation Droit de Prémption I 1211-1212-1213-1214-1218-1219-1217-1221	Me Pascal MONMARCHÉ-FON	JPV

4) DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

4-1) DCM 2021- 48 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMERIQUES AU SEIN DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Vu la délibération 2018-78 du 9 octobre 2018 portant adhésion à la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques en Indre et Loire proposant des livres, films et autoformation en ligne pour une durée de 3 ans

Vu la proposition d'une nouvelle convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire pour une durée de 3 ans

M. le Maire rappelle les objectifs du portail commun de ressources numériques qui propose des livres, films et autoformation en ligne, à savoir :

- Mutualiser les ressources financières pour accéder à une offre enrichie,
- Gagner en visibilité et offrir un accès simplifié aux usagers,
- Fournir une offre adaptée aux besoins du public : consultation à domicile, sans contrainte physique ou d'horaires,
- Orienter les publics parmi une offre pléthorique, en encourageant la diversité culturelle,
- Renforcer le rôle social des bibliothèques, grâce aux méthodes d'autoformation en lignes qui favorisent l'insertion des adultes et des jeunes.

Les conditions d'accès sont décrites dans la convention.

M. le Maire fait part qu'il y a lieu de revoir le montant de la participation par habitant et par an, ainsi que sa durée.

Dès lors que le versement de la subvention sera effectif, soit 0,13 € par habitant et par an pour les communes comprises entre 1000 et 40 000 habitants, le public continuera d'avoir accès au portail.

Aussi, M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **SOUHAITE** continuer l'accès au portail commun, avec une participation de 0,13 € par habitant et par an.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021.

4-2) DCM 2021- 49 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la délibération 2021-38 portant recrutement d'agents contractuel pour remplacer un agent public momentanément indisponible

Vu la mutation de l'agent porté temporairement indisponible en date du 21 mai 2021.

Il convient de revoir les modalités de recrutement de l'agent remplaçant recruté en CDD par application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts (tonte, taille, entretien, arrosage..) dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **AUTORISE** Le recrutement d'un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 inclus.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CIMETIERE

4-3) DCM 2021- 50 - MODIFICATION REPRESENTANT DE LA COMMISSION MUNICIPALE CIMETIERE

Vu la délibération DCM2020-29 en date du 25 mai 2020 portant création et composition des commissions municipales

Suite à une réunion Maire et Adjoint il est proposé de remplacer Madame GOUBARD Angélique Vice-Présidente de la commission par Monsieur Sylvain VERGNOLLE.

Monsieur Le Maire propose donc de modifier la commission municipale cimetièrè comme suit :

CIMETIERES	Jean-pierre VERNEAU, Sylvain VERGNOLLE, Joëlle CARACCI, Alexandre GAYEN, Huguette DEGOUSSE, Isabelle GOUMON
-------------------	---

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **DESIGNE** en tant que membre de la commission municipale cimetièrè :
 - o Monsieur Sylvain VERGNOLLE en remplacement de Madame Angélique GOUBARD

4-4) DCM 2021- 51 - CREATION GROUPE DE TRAVAIL URBANISME – DECLARATION DE PROJET - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Vu la délibération 2020-97 du 14 décembre 2020 portant prescription pour une déclaration de projet pour la création d'un STCAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limité) concernant un projet de ferme photovoltaïque

Monsieur Le Maire propose la création d'un groupe de travail pour suivre la procédure de déclaration de projet nécessaire à l'extension de la centrale photovoltaïque sur la commune de Sonzay.

Il précise que le PLU est une compétence intercommunale depuis le 22 décembre 2017 date de modification des statuts de la CCGC-PR en matière de compétence PLU.

Il est envisagé d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Sonzay, au lieux-dits « rond de Charlotte » ; « Rond de Robert » et « Rond du roi ». Il s'agit de la phase II du projet des « Champs solaires de Touraine », portant sur une superficie totale de panneaux photovoltaïques d'environ 120 hectares.

Sur ce même secteur, deux premières centrales solaires, constituant la phase I du parc photovoltaïque des « Champs solaires de Touraine », ont déjà obtenu un permis de construire et sont actuellement en cours de construction.

Actuellement, le site d'implantation envisagé pour la phase II est classé en zone naturelle du PLU et le règlement de la zone ne permet pas l'implantation de tables photovoltaïques.

Il est donc envisagé, en application de l'article L.151-13 du Code de l'urbanisme, de créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STCAL), indicé Nt, autorisant les constructions et installations nécessaires à la création et à la gestion d'un projet utilisant la ressource naturelle radiative du soleil en vue de la production d'énergie.

La mise en place d'un tel dispositif dans le PLU de Sonzay permettra d'implanter des panneaux photovoltaïques de manière raisonnée et sans dénaturer le caractère de la zone à long terme.

La procédure choisie pour ce faire est la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, laquelle permet d'affirmer l'intérêt général d'un programme de construction public ou privé et de mettre le PLU en compatibilité avec lui. Elle est régie conformément aux articles L. 153-54 et suivants, L. 300-6, R. 153-13, R. 153-15, R. 153-16 et R. 153-17 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **DECIDE** de créer le groupe de travail ci-dessous :

GROUPE DE TRAVAIL
Jean-pierre VERNEAU
Jean-pierre GUIGNARD
Isabelle GOUMON
Huguette DEGOUSSE
Bernard PERROTIN
Gilbert LEDEUIL
Joëlle CARACCI

- **INDIQUE** que des personnes non élues pourront être amenées à participer à ce groupe de travail (bureau d'études, personnel communal, Pays Loire Nature)

FINANCE

4-5) DCM 2021- 52 - BUDGET EAU DECISION MODIFICATIVE 1 – AMORTISSEMENT DES BIENS ET SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des réajustements sur le budget eau 60601

- De régulariser le montant des amortissements des biens et des subventions prévus au budget.

Vu le budget primitif 2021 du budget eau 60601

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **AURORISE** Monsieur Le Maire à procéder sur le budget eau 60601 à des mouvements de crédits s'équilibrant en dépense et recettes, constituant la décision modificative N°1 suivante :

Budget EAU 60601_ Exercice 2021

Décision modificative 1 -2021- Fonctionnement

Chapitre	Article	Opération	Libellé/motifs	Dépense en €	Recettes en €
042	6811		Dotation aux amortissements	11 280,00 €	
042	777		Quote part des subventions d'inv. Virées au résultat de l'exercice		35 215,00 €
023			Virement section investissement	23 935,00 €	
			Total	35 215,00 €	35 215,00 €

Décision modificative 1 - 2020 - Investissement

Chapitre	Article	Opération	Libellé/motifs	Dépense en €	Recettes en €
040	28032		Amortissements des frais de recherche - étude patrimoniale		11 280,00 €
040	139111		Agence de l'eau	35 215,00 €	
021			Virement de la section investissement		23 935,00 €
			Total	35 215,00 €	35 215,00 €

5) QUESTIONS DIVERSES

- **Climatisation Mairie** : réception des travaux le vendredi 11 juin 21 -Les travaux se sont bien passés, très bonne organisation de l'entreprise, chantier propre.
- **Chemins communaux** : état des lieux le dimanche 13 juin – 16 km – chemin ruraux
Affichage et signalétique : très gros travail à réaliser – l'entretien des chemins (tonte) est effectué – La plaquette CCGC et la plaquette du département ne sont pas cohérentes et ne sont plus à jour.
- **Courrier propriétaire** véhicule mal stationné rue de la barre - gêne les travaux
- **Repas des anciens** : Samedi 2 octobre 2021 – Traiteur, groupe musique et salle des fêtes sont réservés – Thème : La vie en rose – port d'un vêtement rose.
- **Travaux rue du 8 mai** : rupture d'un branchement générant 2 coupures d'eau samedi matin.
- **Informé COLAS** de ne pas prendre appui sur les clôtures des riverains

- **Courrier propriétaires stationnement épave** : derrière salle des fêtes, rue du docteur Marchand. Monsieur Le Maire indique que la gendarmerie est déjà intervenue et rien n'a changé.
- **Communication** : réunion mardi 15 juin – ordre du jour : flochage verre, fête de la musique, flash info , café citoyen le 15/09/2021.

6) PROCHAINES REUNIONS

- **Toutes commissions** : Lundi 5 JUILLET 2021 à 20h00
- **Conseil Municipal** : lundi 12 JUILLET 2021 à 20h00

Les dates sont données à titre indicatif, en cas de modification de celles-ci l'information sera diffusée dans la presse et affichée sur le tableau d'information de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève **la séance à 20h30**

**Le Maire,
Jean-Pierre VERNEAU**